Regards 77

La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N°10 – Juin 2018

Editorial

« Les types qui déboisent la forêt amazonienne acceptent enfin de faire un geste pour l'environnement. Désormais, ils mettront de l'essence sans plomb dans leurs tronçonneuses. »
Philippe Geluck

Fête de la nature, stockage des déchets.
Protection du bois de Bréviande, Métropole du Grand Paris.
Sommeil des riverains, bruits nocturnes des camions.
Le monde serait-il en blanc et en noir ? Ou en vert et … contre tous !

À France Nature Environnement Seine-et-Marne, nous ne pouvons accepter cette dichotomie !
Chaque jour des citoyens, des associations agissent pour s'opposer à une certaine forme d'hypocrisie qui consiste à parler, à afficher sans agir, voire pire, à détruire.
Notre résolution est totale ! Renforçons-la à l'occasion des temps de repos de l'été … pour mieux repartir !
Bel été !

Bernard BRUNEAU, Président

Sommaire

Cliquez sur l'article que vous souhaitez lire

Grisy-Suisnes : le site de La Grange-Le-Roi

Réhabilitation ou installation de stockage de déchets inertes déguisée ?

Sommeil ou stockage des déchets, il faut choisir !

Le ciel est-il en train de nous tomber sur la tête ?

Rencontre avec Laurence Durance, directrice d'AQUI'Brie*

Avec FNE Seine-et-Marne, la Fête de la Nature, retour en images

Une association se présente : le Comité de Défense du Site Classé de Flagy – Vallée de l'Orvanne (CDSCF-VO)

Nature 2050 : une réponse territoriale aux défis du climat, de la biodiversité et des sols

Raffinerie de La Mède vs plan contre la déforestation importée : KO « Total » de l'environnement

Rejoignez-nous

UNE REUNION DES PRESIDENTES ET PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS ADHERENTES DE FNE SEINE-ET-MARNE AURA LIEU LE SAMEDI 29 SEPTEMBRE DE 10 HEURES A 16 HEURES 30 A LA MAISON FORESTIERE DE BREVIANDE, RD 346, VERT-SAINT-DENIS (77).

UN MOMENT POUR REFLECHIR ENSEMBLE SUR NOTRE FONCTIONNEMENT, NOS ENGAGEMENTS, NOS ACTIONS, …

Grisy-Suisnes : le site de La Grange-Le-Roi Réhabilitation ou installation de stockage de déchets inertes déguisée ?

Une enquête publique unique s'est tenue du 1er juin au 3 juillet 2018 sur :

Les demandes
d'autorisation IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités)
et de permis d'aménager
concernant le projet de réhabilitation du site de La Grange-Le-Roi
à GRISY-SUISNES
Dossier consultable ici

Situation géographique

Grisy-Suisnes se trouve entre Brie-Comte-Robert et Coubert. La commune est réputée pour la culture des roses développée en 1800 grâce à l'amiral de Bougainville et à son jardinier Christophe Cochet. Un musée de la rose qui retrace la fabuleuse épopée que le village a vécue au dix-neuvième siècle a d'ailleurs été créé en 2013.
Le domaine de La Grange-Le-Roi, isolé du village, est situé en bordure de la forêt domaniale de Coubert.

Le projet de réhabilitation

La cérémonie des vœux 2018 fut l'occasion pour le maire de la commune de Grisy-Suisnes de présenter aux habitants le projet de réhabilitation.
Les effets bénéfiques qu'aurait le projet dans plusieurs domaines, en termes « d'interactions avec le territoire et la population locale » ont été mis en avant.

Économique

14 emplois
- fondation
- restaurant
- exploitation agricole

Création d'entreprises

Environnement

Confinement des pollutions
Gestion des eaux du site
Insertion paysagère du projet
Retour de productions agricoles

Territoire

Création d'un projet concerté
Fédérer des initiatives locales
Participation du public (ouverture du site, accueil de scolaires, ateliers, cheminements doux)
Mise à disposition d'espaces à déterminer au profit de la collectivité

Socio-culturel

Une fondation numérique innovante
La ferme pédagogique
Une exploitation agricole ouverte

Il faut distinguer deux projets :

- Celui présenté par la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de l'Île-de-France consistant à restaurer le site et ayant fait l'objet de l'enquête publique unique (durée annoncée de 5 ans), secteur d'étude (hors château et dépendances) de 37,4 ha ;
- Celui consistant à restaurer le château et ses dépendances qui fait l'objet d'un programme de rénovation du bâti spécifique (durée annoncée de 10 ans).

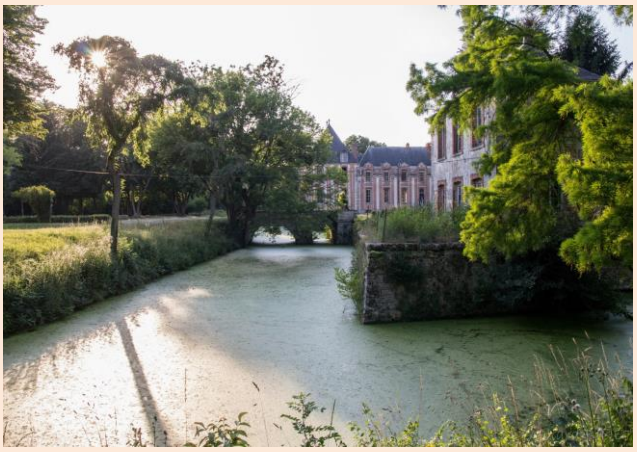

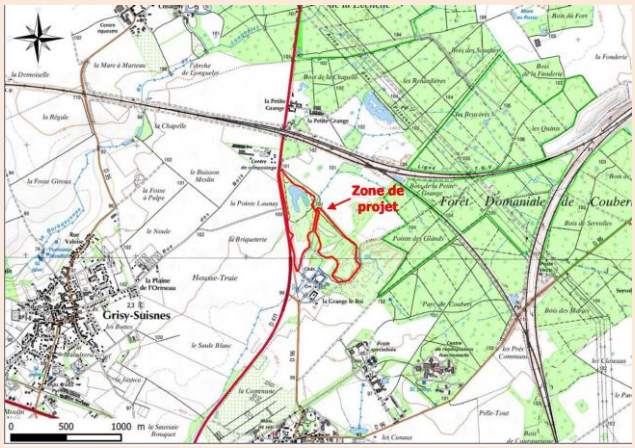

Un peu d'histoire

La Grange-le-Roi est une ancienne seigneurie, formée d'un château et d'une ferme. Le château actuel qui date du XVIème siècle est entouré de douves, sa partie centrale fut rasée en 1814. Il est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

- 1970 – 1990 : aménagements pudiquement décrits comme « opérations privées sans surveillance des pouvoirs publics », échec des premiers projets de réhabilitation.
- Début des années 1990, les travaux d'aménagement des lignes TGV situées au nord du site bouleversent le site, une zone d'excavation fournit vraisemblablement les matériaux nécessaires à la constitution du talus des voies ferrées.
- 1993 : les travaux de construction d'un golf entraînent la constitution de merlons par l'apport de matériaux issus des sites de grands chantiers franciliens, en particulier les terres d'excavation polluées du Stade de France qui y ont été déposées (métaux lourds, hydrocarbures).

Depuis, le terrain fait également l'objet de nombreux dépôts « sauvages ».

Ces « opérations » expliquent l'état actuel du domaine constitué :

- du château et des communs à l'abandon
- d'un « parc » de 55 ha en friche, avec présence d'un plan d'eau, de dépôts illicites de déchets.

Le rôle de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) de l'Île-de-France

La propriété a été achetée par la SAFER Île-de-France à la demande de l'État pour assurer une compensation de terres au moment de la création des « Villages Nature ». Finalement le site n'a pas été utilisé à cet effet.

Outre son rôle connu de veille foncière, la SAFER Île-de-France peut agir en tant que maître d'ouvrage dans les projets de réaménagement de sites détériorés. Ayant trouvé un acquéreur de la propriété, ainsi qu'elle y est juridiquement obligée, c'est à ce titre qu'elle porte aujourd'hui un projet de réhabilitation des terrains pollués en vue de créer une noyeraie, projet défini avec le futur propriétaire.

Le projet de réhabilitation

Pour permettre l'aménagement projeté du site, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grisy-Suisnes a fait l'objet d'une modification simplifiée, approuvée par la délibération du 10 janvier 2017.
Cette modification rend possible l'ajout de matériaux inertes et de terres au-dessus des matériaux pollués pour « *confiner la pollution des sols* ». Elle permet de transformer les terrains remblayés en « décharge » de classe 2 (déchets non dangereux) voire de classe 1 (déchets dangereux).

L'aménagement consiste à utiliser des matériaux inertes issus des travaux du Grand Paris (métro, logements et chantiers divers) pour recouvrir et « confiner » les déchets pollués amenés dans les années 1990 à l'occasion de la construction d'un golf. Ainsi :

- les exhaussements auront une hauteur allant de 1 à 17 m maximums sur une superficie de 28,8 ha
- le volume des apports de matériaux inertes est évalué à 1 300 000 m³ (soit 2 600 000 tonnes)
- le trafic engendré par cet aménagement est estimé à 120 camions par jour en moyenne soit près de 27 % du trafic Poids lourds de la RD 471

Une demande d'autorisation unique (Loi sur l'Eau, défrichement, dérogation pour la destruction d'espèces protégées) :

1. Défrichement
2. Exhaussement par apport de déchets inertes d'une hauteur maximale de 17 m et d'un volume de 1 300 000 m³
3. Création d'une exploitation de noyers (21 ha), boisement de production de bois-énergie (2 ha), glacis (1 ha)

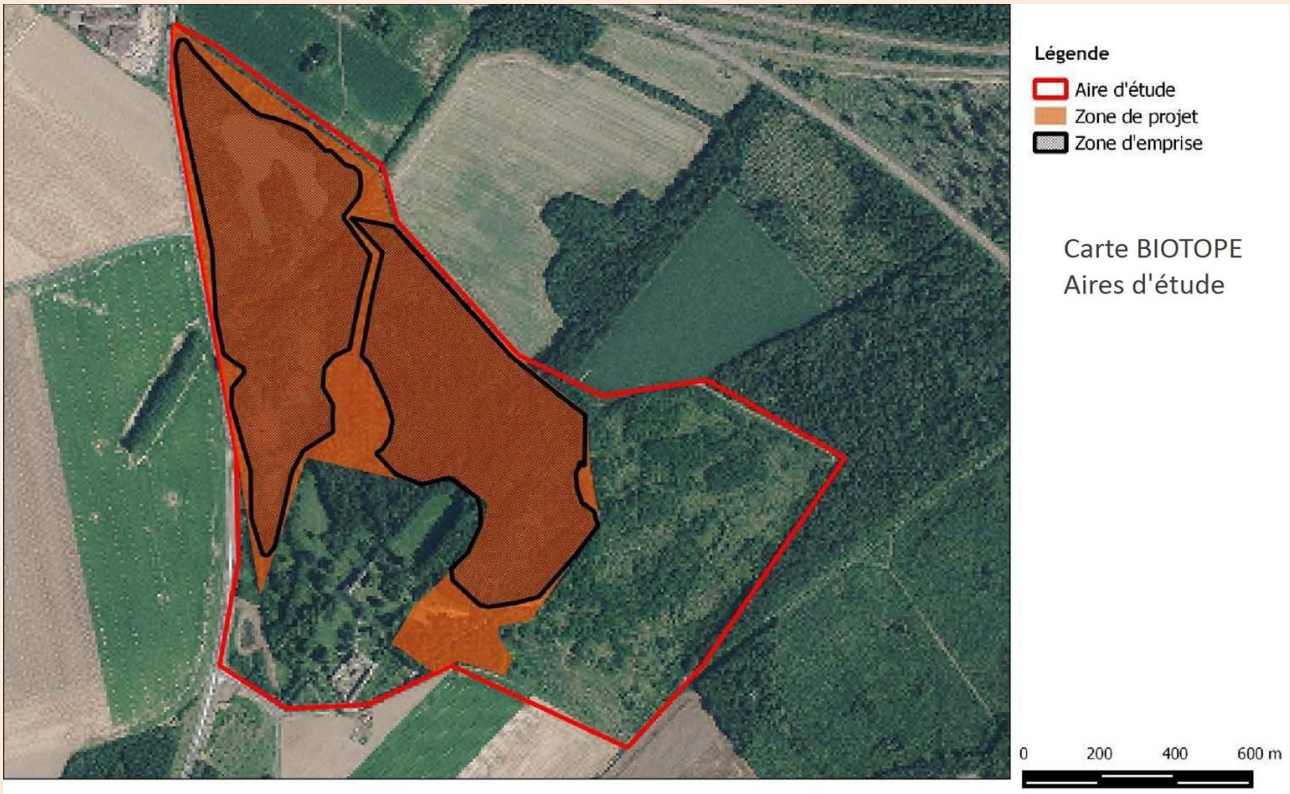

L'aire d'étude prend en compte l'ensemble de la propriété associée au château de La Grange-le-Roi.
La zone d'emprise prend en compte la seule zone modifiée par le projet de remblaiement.
La zone de projet associe à la précédente des zones complémentaires prises en compte dans certaines analyses

Les enjeux concernent particulièrement :

- la qualité des apports de matériaux ;
- la topographie et stabilité des terrains, impact sur le paysage des aménagements ;
- la gestion des eaux pluviales et hydrogéologie du site ;

- la présence d'anciens remblais pollués, impact sur la qualité des sols et des eaux ;
- la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des continuités écologiques ;
- l'impact du transport des matériaux.

Les points qui interpellent :

- les imprécisions sur les pollutions existantes sols/eaux souterraines ;
- l'impact des pollutions de surface présentes dans les remblais existants sur la nappe de Champigny ;
- l'absence de traitement et d'évacuation des pollutions, le projet consiste à « *confiner* » les pollutions ;
- la quantité des apports de matériaux inertes 1.300.000 m³, 17 m de hauteur max. Ne s'agit-il pas d'une installation de stockage de déchets inertes plutôt que d'un aménagement ?
- la quantité de matériaux inertes et la hauteur de remblai sont-ils bien nécessaires à l'implantation d'une noyeraie ?
- l'incidence paysagère dans la plaine de Brie-Comte-Robert.

On a l'impression que l'exigence de confinement des terres polluées présentes sur le site et la hauteur de remblai nécessaire pour les isoler des systèmes racinaires des noyers sont un prétexte pour rendre acceptables voire indispensables la hauteur de 17 m et le volume de 1,3 millions de m³ de remblai.

La Grange-Le-Roi n'est pas un dossier isolé

Au-delà du cas particulier du projet de La Grange-Le-Roi, ce dossier pose bien la question des sites pollués par le passé, autorisés ou non, ayant ensuite été abandonnés après avoir fait l'objet, ou pas, de mesures de sécurisation.
L'utilisation ultérieure de ces sites pose les questions :

- des pollutions résiduelles, pollutions des sols, menaces de pollution des nappes phréatiques. Du coût économique de l'évacuation des terres polluées ;
- de la recherche de sites destinés à recevoir les déchets inertes générés par les travaux du Grand Paris. Même s'il est indéniable que, pour servir d'exutoire, l'utilisation de terres délaissées non cultivables en l'état soit préférable à la consommation d'espaces agricoles, ce n'est pas pour autant qu'il faille y accepter n'importe quoi !
- de l'évacuation des matériaux inertes générés par les travaux du Grand Paris et particulièrement par ceux du Grand Paris Express qui fait principalement appel au transport routier avec tout l'impact que cela implique en termes de trafic, endommagement du réseau routier, sécurité des autres usagers et incidences sur le réchauffement climatique.

Épilogue

Nous pouvons constater aujourd'hui, en de nombreux sites, l'héritage du passé en termes de pollution, suite à des pratiques non encadrées, voire illégales à l'époque.
Compte tenu du coût économique que représenterait une réelle réhabilitation des sites utilisés sans aucune précaution pour stocker par exemple des terres polluées, l'acceptation des déchets générés par les travaux du Grand Paris est présentée comme une « opportunité » à ne pas manquer.
Soyons vigilants et intransigeants sur les modalités et pratiques utilisées lors des chantiers, y compris ceux commandités par l'État, pour ne pas laisser aujourd'hui, pour le futur, le même genre de « *cadeau* ».

Jane BUISSON, administratrice de FNE Seine-et-Marne

Sommeil ou stockage des déchets, il faut choisir !

Certains habitants du Mesnil-Amelot n'auront bientôt plus le droit de dormir qu'entre 5h et 6h30 du matin.

Lors du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 17 mai 2018, le dossier 5 concernait la modification des horaires d'ouverture du site de stockage de déchets inertes de l'entreprise ECT située à Villeneuve-sous-Dammartin.

ECT demandait la possibilité d'augmenter la période d'ouverture du site en prévision des travaux du Grand Paris et des Jeux Olympiques.

Alors qu'actuellement l'apport par camion des déchets sur ce site n'a lieu que de jour, ***la demande des horaires d'ouverture du site est la suivante : de 6h30 à 18 h et de 21h à 5h***

Il est par ailleurs précisé dans le dossier que le trafic attendu est de 590 rotations de poids lourds par jour et que le trafic de nuit sera multiplié par 10 sur la RD 401 !!!!

La seule commune qui était invitée à participer à l'étude de ce dossier lors du CoDERST est celle de Villeneuve-sous-Dammartin, sur laquelle se trouve le site de stockage de déchets. Celle qui sera impactée par la circulation de nuit des poids lourds est la commune du Mesnil-Amelot.

Très étonnant : ces deux communes sont pour l'augmentation des horaires d'ouverture !!

Alors que, sur la commune du Mesnil-Amelot, des habitations sont situées à moins de 200 m du passage des poids lourds, sans aucune barrière (bâtiment ou autre) pour atténuer le bruit, on peut s'étonner que le conseil municipal du Mesnil-Amelot ait voté « POUR » ce projet d'arrêté préfectoral.

France Nature Environnement Seine-et-Marne a voté contre.

Sommeil ou stockage des déchets France Nature Environnement Seine-et-Marne a choisi !

Marie-Paule DUFLOT, vice-présidente de FNE Seine-et-Marne

Le ciel est-il en train de nous tomber sur la tête ?

Plus de 30 ans sans crue de la Seine mais depuis deux ans la liste commence à être bien fournie.

Mai-juin 2016 : inondations et crue « trentennale » de la Seine, le 3 juin 2016. Le Loing et tous les affluents de la Seine amont connaissent des crues centennales. La dernière crue d'importance de la Seine datait de janvier 1983 !! Il s'agissait d'ailleurs d'une crue hivernale « classique ». La crue 2016 s'apparente plutôt à un phénomène cévenol sur le bassin parisien.

9 Juillet 2017 : records de précipitation à Paris : 49,2 mm en une heure. Cette valeur constitue le record absolu tous mois confondus du cumul horaire à Paris. Le précédent record datait du 2 juillet 1995 avec 47,4 mm.

Juillet 2017 : quelques valeurs de pluie relevées en 24 heures
(entre dimanche 9 juillet 8h et lundi 10 juillet 8h)

86 millimètres à Civray (Vienne)
77 millimètres à Lons-le-Saunier (Jura)
68 millimètres à Paris
61 millimètres à Romorantin (Loir-et-Cher)
50 millimètres à Guéret (Creuse)

Janvier 2018 : après des records de précipitation en décembre 2017 et janvier 2018, des inondations et crues à répétition de la Seine et de la Marne, Paris échappe à une nouvelle crue trentennale, mais de nombreuses habitations au bord de Seine ou de ses affluents en amont de Paris resteront sous l'eau plusieurs semaines. Plusieurs mois après certaines habitations sont encore inhabitables.

Mai-Juin 2018 : après un printemps chaud et humide, le début du mois de juin est une période particulièrement orageuse avec des records d'éclairs, de cumul de précipitations, de multiples inondations précédées de coulées de boues dans le Sud-Ouest, en Normandie, en Bretagne, en Alsace et en Lorraine …En banlieue parisienne le RER déraille, plusieurs autoroutes sont fermées … les précipitations ont été "*caractéristiques des pluies tropicales*", selon Météo France.

Le régime des précipitations est-il en train d'évoluer ?

Il est acquis que la température moyenne dans notre pays s'est élevée de 1 °C au cours du XXème siècle. En ce qui concerne les précipitations, le cumul annuel des précipitations ne semble pas changer significativement ; Il pleut environ 700 à 800 mm d'eau par an suivant les régions.
En revanche il semble que la fréquence et l'intensité des événements extrêmes sont sources de préoccupations. Ainsi on enregistre régulièrement des cumuls de précipitations record dans l'heure ou sur une journée un peu partout en France.

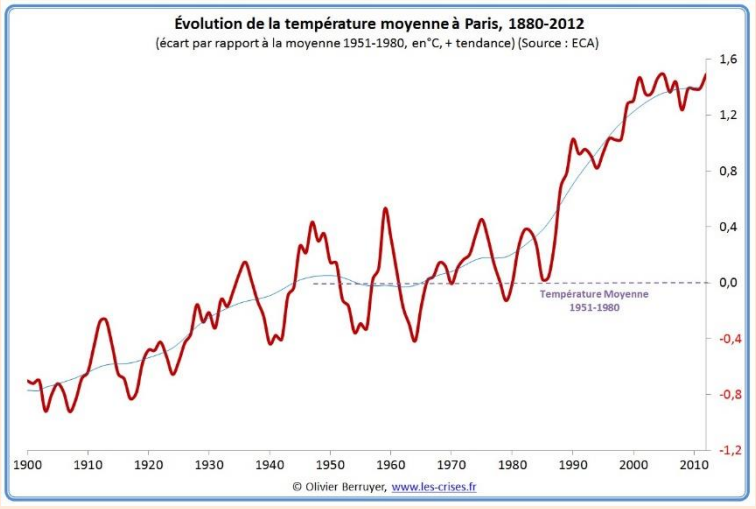

À partir des données de la station météorologique de Melun Villaroche, si l'on trace sur un graphique le cumul maximum de précipitations par jour durant les 25 dernières années, il se vérifie que celui-ci a plus que doublé en 25 ans !

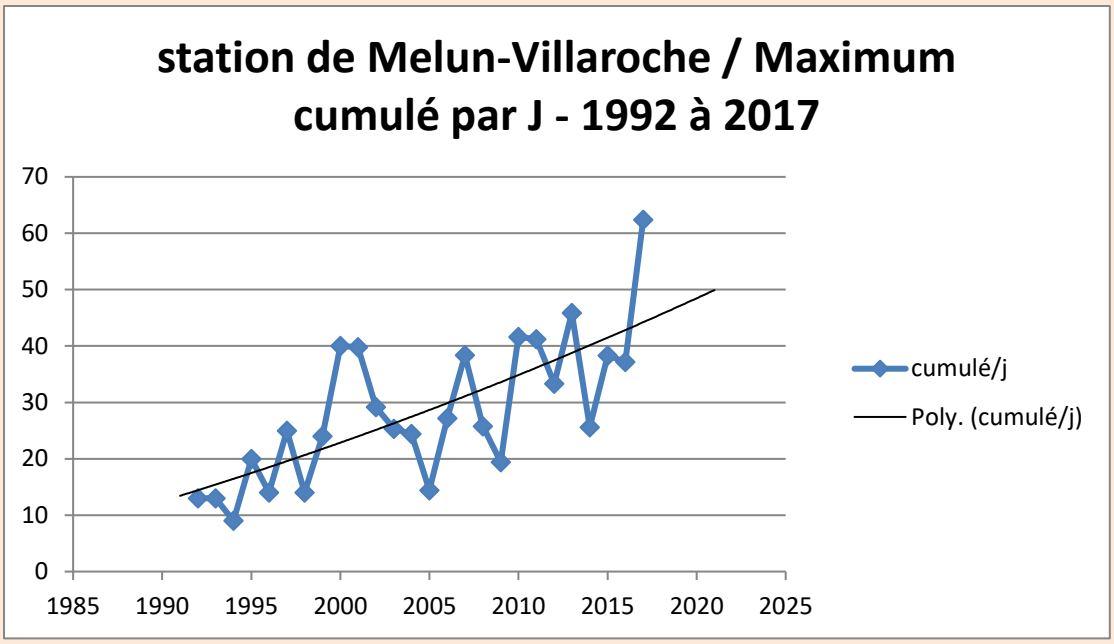

À l'évidence les cumuls de précipitations relevés le 12 juin 2018 en l'Ile-de-France et notamment en Seine-et-Marne, dont les valeurs ont été de 50 mm à plus de 100 mm d'eau par jour, voire en quelques heures, viennent conforter cette tendance.

Si donc l'intensité journalière des pluies semble croître, la capacité des sols à absorber l'excédent de pluie avant qu'il n'atteigne le réseau fluvial devient un facteur prégnant. Or les sols soumis à des pratiques agricoles intensives sont « morts » ! L'ampleur des inondations est donc accentuée par les mauvaises pratiques agricoles. En retour, ces inondations engendrent des pertes importantes de rendement et de revenus.

Ainsi les phénomènes d'inondations sont de plus en plus fréquents en mai-juin. Ces épisodes de fortes pluies s'accompagnent de coulées de boue, tandis que l'artificialisation des sols en milieu urbains ou aux bords des fleuves conduit à accroitre les hauteurs des inondations.

On a vu ces dernières semaines des autoroutes et des routes inondées et coupées. De la Bretagne à l'Alsace en passant par la Normandie, le bassin d'Ile-de-France, mais aussi dans le Béarn, de nombreuses villes et villages ont été envahis par des coulées de boues. À ce sujet des images de la société Altimage ont été diffusée récemment par France 3, elles montrent comment ces coulées de boues se forment et se dirigent ensuite vers les villages en contrebas (1).

ce sont des centaines voire des milliers d'hectares de terres agricoles qui ont été ravagées - Philippe Frutier (Altimage)

(1) Reference : https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/orages-sur-la-region-des-coulees-de-boue-vues-du-ciel-1528134694

Dans la nuit du 11 au 12 juin 2018, ces coulées de boues ont été dévastatrices en Seine-et-Marne pour les villages de la vallée du Petit Morin (Bellot, Meilleray, Jouy sur Morin…). Le Petit Morin est brusquement monté de 2 mètres à Jouarre atteignant instantanément le niveau de crue hivernale de décembre 2013.

Il n'y a plus de haies ou de rideaux de végétation, pour ralentir le ruissellement de l'eau ! Ces phénomènes récurrents demandent à reconsidérer les pratiques agricoles en milieu rural.
Tandis qu'en milieu urbain les eaux pluviales sont une véritable ressource à reconquérir.

Gérard DUMAINE, administrateur de FNE Seine-et-Marne

*Rencontre avec Laurence Durance, directrice d'AQUI'Brie**

La nappe des calcaires du Champigny approvisionne en eau potable près d'un million de franciliens.

**AQUI'Brie (Association pour la connaissance et la protection de l'aquifère du Champigny) est née en 2001 de la volonté des usagers de la nappe. C'est l'observatrice privilégiée de cette nappe tant pour la connaissance de son fonctionnement, de son état que pour les usages qui en sont faits.*

Pourquoi et comment AQUI'Brie est-elle née ?

Il a fallu deux électrochocs pour qu'AQUI'Brie voit le jour en 2001 :

- **un effondrement du niveau de la nappe du Champigny** au début des années 90. Certaines communes seine-et-marnaises ont alors connu des difficultés d'approvisionnement en eau potable de leurs habitants ;

- **un dépassement récurrent constaté de la teneur en triazines de l'eau du robinet sur plus de 200 communes seine-et-marnaises.**
  Les triazines sont des dérivés d'herbicides massivement utilisés pendant quarante ans et interdit en France depuis 2003.

En juillet 1997, un premier contrat de nappe est signé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France et le département de Seine-et-Marne pour une durée de cinq ans.
Ce contrat fixe une douzaine d'axes d'orientation : développement de la connaissance, nouvelle modélisation mathématique du fonctionnement hydrodynamique du Champigny, ...
Une Charte des Usagers est signée par la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, Véolia Eau, La Lyonnaise des Eaux et Eau de Paris (sociétés productrices d'eau potable), AFINEGE (représentants des industriels usagers de la nappe) et l'Union des maires de Seine-et-Marne. Ces acteurs s'engageaient à promouvoir les actions développées dans le cadre du contrat de nappe.
Dans la suite logique ces événements et de la signature du contrat de nappe, **l'association AQUI' Brie est créée en 2001 par ses membres fondateurs :** l'Etat, la Région Ile-de-France et le département de Seine-et-Marne. La volonté des membres d'AQUI'Brie est de disposer d'une structure avec une personnalité juridique et d'élargir sa représentation.
Depuis, AQUI'Brie a fédéré l'ensemble des acteurs de l'eau, qui, seuls, ne pouvaient agir que de façon sectorielle, en fonction de leur compétence technique, administrative ou territoriale ainsi que tous les usagers de la nappe et le secteur associatif.
Aujourd'hui, elle compte une quarantaine de membres et une équipe de 11 salariés.

Depuis de nombreuses années, France Nature Environnement Seine-et-Marne (avant Nature Environnement 77) est adhérente, membre du conseil d'administration et du bureau.

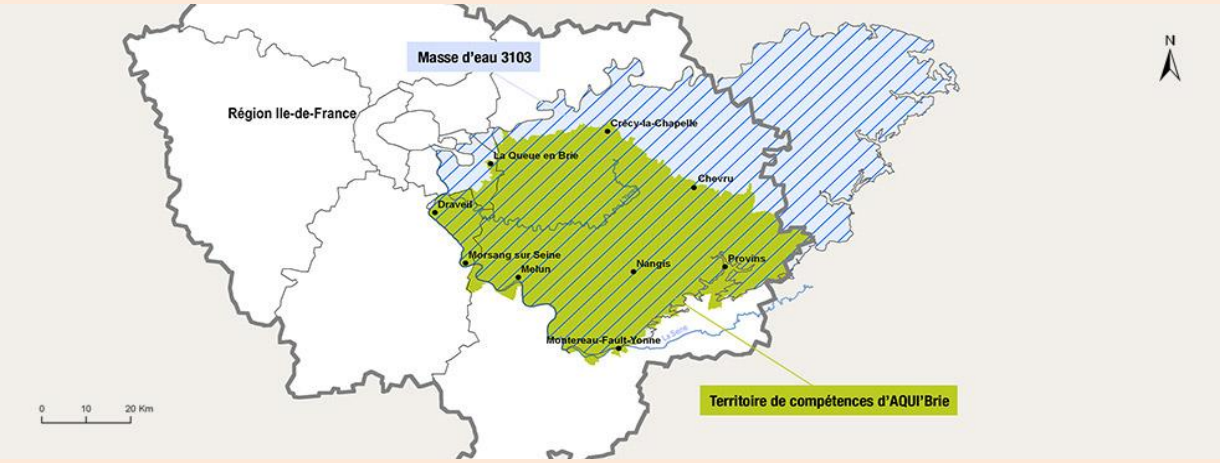

Quels sont les objectifs d'AQUI'Brie ?

AQUI'Brie a pour objectif la reconquête du bon état tant qualitatif que quantitatif de la nappe du Champigny.
L'eau, et particulièrement la nappe du Champigny en Ile-de-France, est un patrimoine que nous devons protéger pour les générations à venir.
Il y a aujourd'hui, dans la nappe, une pollution de fond qui découle d'usages de pesticides aujourd'hui interdits. Par exemple, l'atrazine, composant d'herbicides interdits en France depuis 2003 est encore retrouvée partout dans la nappe.
En 2010-2011, 170 pesticides ont été quantifiés dans les eaux superficielles. Pour certains, ce n'est qu'une question de temps et de dilution pour qu'ils rejoignent la nappe, alimentée par les rivières via des gouffres ou des zones d'infiltration.

Quelles sont les actions concrètes menées par AQUI'Brie ?

Tout d'abord il s'agit d'améliorer et compléter les connaissances sur la nappe et sur les relations avec les autres nappes.
Pour cela AQUI'Brie :

- prend des mesures de terrain et de surveillance des nappes et des cours d'eau. Elle analyse ces données afin de proposer des pistes d'amélioration de la gestion de la nappe ;
- conduit des actions de protection de la nappe auprès de publics professionnels agricoles et non agricoles, auprès de 223 communes, des gestionnaires des routes et autoroutes, des gestionnaires de voies ferrées…De très nombreuses communes se sont engagées vers le zéro phyto en réduisant en moyenne de 80%, l'usage d'herbicides pour l'entretien de leurs espaces publics. Un nombre significatif d'entre elles et tous les gestionnaires d'infrastructures sont au **zéro phyto**.

Pourquoi ces actions préventives ?

Ces actions participent directement à la **sécurisation de l'alimentation en eau potable**. En effet si aucune mesure de prévention n'est mise en œuvre, la dégradation continue de l'eau la rendra impropre à tout traitement de potabilisation.
La potabilisation de l'eau du fait d'un nouveau polluant ou d'une trop forte concentration de certains polluants devient plus difficile et donc plus coûteuse.

Comment peut-on obtenir des informations sur l'état de la nappe ?

AQUI'Brie édite chaque année un tableau de bord qui fait un état des lieux du territoire tant au niveau de des eaux de surface que des eaux souterraines. Ce tableau de bord est consultable sur le site www.aquibrie.fr.

La quantité et la qualité de l'eau sont l'affaire de tous. Comment mobiliser les usagers ?

AQUI'Brie rassemble ses membres autour d'une vision patrimoniale de la ressource en eau de la nappe du Champigny. Ils représentent tous les usagers : les institutions, la profession agricole, les industriels, la recherche, les associations de consommateurs, les associations de protection de l'environnement, les producteurs d'eau, les syndicats de rivière…
En qualité d'observatoire du Champigny, AQUI'Brie vise à faciliter le partage :

- des données ;
- de l'état des connaissances ;
- des enjeux présents et futurs (changement climatique, pollutions émergentes),

afin d'apporter un éclairage sur l'évaluation des politiques publiques et des actions de protection de l'eau sur son périmètre d'action.

Beaucoup d'actions sont menées avec des résultats perceptibles. Avez-vous des points d'inquiétude particuliers ?

Oui. La loi Labbé ne suffira pas à elle seule à **atteindre le zéro phyto dans les collectivités**.
La mise en œuvre de cette loi au 1er janvier 2017 a été un formidable catalyseur pour réduire l'usage des produits phytosanitaires dans les collectivités, action indispensable pour restaurer la qualité des milieux aquatiques, conformément aux objectifs de la directive cadre sur l'eau.
De par son expertise et sa connaissance de l'ensemble des utilisateurs professionnels de ces produits sur 223 communes franciliennes, AQUI'Brie tire la sonnette d'alarme : **la seule mise en**

œuvre de la loi Labbé ne permettra pas d'atteindre l'objectif, si l'on cesse en parallèle d'accompagner les publics ciblés. Voici pourquoi.
La loi Labbé ne concerne pas tous les usages, ni tous les espaces mais une partie seulement des espaces publics (espaces verts et voiries).
Elle laisse donc cours à l'usage de produits phytosanitaires sur des espaces pouvant impacter les milieux aquatiques (surfaces imperméables connectées au réseau pluvial, espaces à contraintes comme les cimetières ou les terrains de sports).

Dans ce contexte, comment voyez-vous le rôle d'AQUI Brie ?

AQUI'Brie alerte les publics qu'elle accompagne sur les produits désormais interdits et les oriente vers les filières de retraitement. Qu'adviendra-t-il si demain personne ne les sensibilise ?

Ainsi si les collectivités ne sont plus accompagnées pour abandonner les produits phytosanitaires, elles seront tentées de déléguer cet entretien à un prestataire. Ces prestataires professionnels munis d'un certificat Certiphyto pourront continuer d'épandre des produits phytosanitaires. Ce point encourage à porter une attention toute particulière à la sensibilisation des entreprises du paysage, à la transparence de leurs pratiques et à l'accompagnement des collectivités dans la rédaction des cahiers des charges qui les lient aux gestionnaires d'espaces.

Il ne suffit pas d'atteindre le zéro phyto une année pour le maintenir sur la durée, surtout sans accompagnement : un printemps pluvieux, un agent absent, des administrés qui se plaignent… les choix d'entretien sont alors remis à plat et la tentation de l'entretien chimique est vite là. Maintenir le zéro phyto nécessite de conseiller sur le long cours les acteurs, en prenant en compte leurs contraintes financières, sécuritaires, organisationnelles et politiques. Si de nombreuses communes du périmètre d'AQUI'Brie se sont engagées dans des techniques alternatives aux phytosanitaires, c'est que l'appropriation de ces nouvelles techniques s'est faite dans la durée.

Les espaces publics et privés n'ont souvent pas été conçus pour faciliter leur entretien. Par exemple le positionnement des mobiliers urbains (barrières, jardinières…) contraint souvent au désherbage chimique. Pour passer au zéro phyto sur ces espaces, les gestionnaires doivent non seulement investir dans des matériels spécifiques et parfois investir dans le réaménagement de ces espaces. Ils ont besoin pour cela de conseil et d'accompagnement.

Depuis l'application de la loi Labbé, AQUI'Brie constate la montée en puissance de solutions alternatives miracles, « *efficaces en 3 heures* », qu'il s'agisse de produits dits de « *bio-contrôle* » (type acide gras ou pélargonique) ou de détergents qui ne sont pas homologués pour un usage désherbant. On manque de recul sur l'impact de ces substances sur les milieux aquatiques, surtout vu les grammages homologués (plusieurs dizaines de kg d'acide pélargonique par hectare). Attention à l'impact potentiel de ces produits alternatifs aux phytosanitaires !

Ne plus financer l'accompagnement des collectivités vers le zéro phyto, ce serait se couper de la connaissance de l'évolution de leurs pratiques phytosanitaires. L'accompagnement des collectivités permet cette connaissance si précieuse à l'évaluation des politiques publiques, c'est elle qui permet aussi d'alerter sur la montée en puissance de produits de bio-contrôles. Enfin, elle permet de savoir quelles matières actives sont à rechercher dans les eaux, dans un souci de rapportage européen.

Le rôle d'AQUI'Brie, face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques de la nappe de Champigny, est donc essentiel pour soutenir, aider, comprendre, convaincre, proposer et soutenir.

Bernard BRUNEAU, président de FNE Seine-et-Marne

Avec FNE Seine-et-Marne, la Fête de la Nature, retour en images

À Montereau-Fault-Yonne

Les 23, 25 et 27 mai, FNE Seine-et-Marne a proposé au sein de la Réserve Naturelle de Montereau, une recherche des petites bêtes qui se cachent dans les arbres et arbustes lors d'une « *chasse au parapluie* ».
Une vingtaine de curieux, accompagnés de Marie-Paule Duflot, ont capturé et observé cloportes, araignées, insectes et autres petits arthropodes, pour le plus grand plaisir des enfants émerveillés.

À Vert-Saint-Denis

Pour la 2ème année consécutive, FNE Seine-et-Marne s'est associée à des associations locales pour fêter la « *Fête de la forêt de Bréviande* ». Dimanche 27 mai, nous avons ouvert exceptionnellement les portes de notre maison forestière au public.

Par une belle journée ensoleillée et festive, de nombreux promeneurs ont pu profiter des animations gratuites :

L'association des Bois du Canton (ABC) proposait aux adultes des explications sur le projet du contournement de Melun qui menace notre forêt et aux enfants un atelier de réalisation d'empreintes de feuilles d'arbre avec de l'argile.

Le Groupement d'Apiculture de Bréviande Intercommunal (GABI) proposait un stand pour (re)découvrir l'abeille et également une vente de produits issus de la ruche comme du miel ou de l'hydromel (vin de miel) … Les enfants ont confectionné leur bougie à partir de la cire des abeilles.

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir ***l'Atelier photo de la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC)*** de Cesson ainsi que ***les Jardins Citoyens de Nouveau Village***, qui ont échangé avec les curieux sur les techniques de la permaculture.

Alain DURAND, un historien passionné a guidé les promeneurs à travers les allées forestières sur les traces des vestiges de l'histoire seigneuriale de Bréviande**.**

FNE Seine-et-Marne a proposé une animation pour (re)découvrir les oiseaux qui nous entourent et Dame Nature maquillait les enfants qui le souhaitaient.

Tout au long de la journée, les promeneurs ont été accueillis par un groupe de musiciens et accompagnés par les sculptures d'***André SIBUT***, sculptures en bois, en marbre… qui ne demandaient qu'à être regardées, admirées, touchées, caressées…

FNE Seine-et-Marne vous dit : « A l'année prochaine ! » toujours dans la bonne humeur…

Ludivine MILLET, animatrice FNE Seine-et-Marne

Une association se présente : le Comité de Défense du Site Classé de Flagy – Vallée de l'Orvanne (CDSCF-VO)

L'association a été créé en février 1991 pour défendre et valoriser l'environnement en Bocage gâtinais septentrional.

À l'origine, un combat

L'opposition à un projet de carrière de sablons dans le site classé « La Montagne » de Flagy (classement en 1977), projet voté par le conseil municipal.

Après une forte mobilisation *(« Touche pas à ma butte-témoin… de la cuesta* d'Ile-de-France ! »)* le vote du conseil municipal, est annulé et l'association connaît son premier succès.

En 1995, l'agrément préfectoral intervient en 1995, au titre de « Défense de l'environnement sur tout le canton de Lorrez-le-Bocage » est obtenu. À la disparition du canton, le périmètre de valorisation s'agrandit à l'ouest et à l'est intégrant notamment la Vallée de l'Orvanne, partie Seine-et-Marne.

Des actions diversifiées

- La réalisation (avant l'heure !) de la collecte des déchets (papiers, revues, journaux) par la pose d'une benne, sur la place du village, durant deux jours, à frais partagés entre la CDSCF et la municipalité.
- Le suivi de l'élaboration en cours du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), le SMEP Seine-et-Loing Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation.
- L'organisation, chaque année, en mars-avril (à partir de 1995) avec des bénévoles du « Nettoyage de printemps » : « Montagne » de Flagy d'abord puis de Vallée de l'Orvanne…

- L'organisation, depuis une douzaine d'années, de deux « Trocs de plantes » au printemps et en automne, sous le « Grand Lavoir » du fief de l'Orvanne.
- Des actions de soutien : dons de trois bancs à la municipalité, d'argent pour l'achat de plants de vigne du jardin communal, aide à un apiculteur local…

C’est aussi :

- La participation à des débats de fond qu’ils soient locaux, régionaux, nationaux, voire internationaux !
- Des prises de position :
  - sur le SDRIF 2030, le « Grenelle de l’Environnement », la « COP 21 », le grand « canal Seine-Nord », le Trans Atlantic Free Trade agreement (TAFTA)… ;
  - contre les projets d’extraction hydrauliques des hydrocarbures de schistes, contre les éoliennes industrielles géantes (mais pour les hydroliennes et les usines marémotrices), contre le « grignotage » des terres agricoles… ;
  - pour la biodiversité, pour la protection des zones humides, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

« L’action maîtresse » de l’association

Ce fut incontestablement le projet de classement de la Vallée de l’Orvanne. L’association pour l'Aménagement Harmonieux des Vallées de l'Orvanne et du Lunain (AHVOL) y avait pensé jadis, l’Inspection des Sites était très motivée. La défense du dossier jusqu’au Ministère fut âpre (février 1996) mais positive puisque le classement intervient en mars 1999 !

Le CDSCF-VO appelle à la collaboration avec d’autres associations environnementales qui approuvent ses combats et souhaite recruter de nouveaux adhérents, alliant jeunesse et motivation.

Contact : C.D.S.C.F – 12 rue du Poêlon 77940 FLAGY

***Cuesta** est le terme utilisé en géomorphologie pour désigner une forme de relief dissymétrique constituée d’un côté par un talus à profil concave (le front), en pente raide et, de l’autre, par un plateau doucement incliné en sens inverse (le revers). Les cuestas se trouvent aux bordures des bassins sédimentaires peu déformés. Source : Wikipédia*

Patrice PRIN, président de CDSCF-VO

Nature 2050 : une réponse territoriale aux défis du climat, de la biodiversité et des sols

La Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse, célébrée ce 17 juin, nous rappelle que 30 % des terres de la planète sont dégradés et ne sont plus ou difficilement exploitables. Il est temps d'agir.

Le programme Nature 2050, auquel France Nature Environnement participe, apporte une réponse territoriale à cet enjeu global. Explications.

Changement climatique, alertes sur le mauvais état des espèces et des milieux naturels, dégradation des sols… Face à ces trois défis environnementaux, il est urgent de trouver une réponse commune. Ce besoin est souligné dans un récent rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Constatant qu'un tiers des sols de la planète sont aujourd'hui moyennement à fortement dégradés, il démontre clairement que climat, biodiversité et sols sont en interaction permanente. Et que nous ne pouvons plus nous permettre de lutter isolément contre ces trois menaces. Car ces menaces sont toutes trois les conséquences des pressions que nos activités humaines exercent sur la nature.

Alors concrètement, qu'est-il possible de faire ? Les réponses sont en fait multiples et à chercher à tous les niveaux, depuis nos actes individuels jusqu'aux politiques internationales.

Programme Nature 2050 : une réponse territoriale et partenariale

France Nature Environnement prend part à l'une des réponses territoriales : le programme Nature 2050, initié et porté par CDC Biodiversité * et ses partenaires.

Ce programme cherche à adapter les espaces agricoles, naturels et forestiers au changement climatique par des mesures de gestion et de restauration appropriées et de long terme (jusqu'en 2050), tout en préservant leur biodiversité. Concrètement, il s'agit de participer à la restauration de zones humides, la création de continuités écologiques, la transition des espaces forestiers et agricoles ou encore l'amélioration de la biodiversité en ville.

Si elles font avant tout le lien entre biodiversité et changement climatique, les actions engagées dans le cadre du programme Nature 2050 peuvent aussi répondre aussi à l'enjeu sols.

Cela est évident pour le projet de création d'un espace naturel à haute valeur écologique sur une friche industrielle à Sevran ou de revitalisation d'une forêt dépérissante dans les Cévennes. Mais chacun des 16 projets engagés à ce jour, en cherchant à restaurer et à maintenir le bon fonctionnement de milieux naturels, agricoles et forestiers, répond quelque part au triple enjeu de changement climatique, d'érosion de la biodiversité et de dégradation des sols.

Ces projets sont tous rendus possibles par la mobilisation de partenaires locaux et l'appui financier du programme Nature 2050, garanti par l'engagement volontaire d'acteurs économiques privés ou publics.

Associations, donnons de l'ampleur à ce programme !

Les moyens que CDC Biodiversité a réussi à mobiliser jusqu'à présent permettent aujourd'hui d'intervenir sur quelque 300 ha. Et plusieurs nouveaux projets sont déjà à l'étude. Mais c'est encore évidemment insuffisant pour répondre aux enjeux c'est pourquoi France Nature Environnement se mobilise pour que Nature 2050 puisse se développer et soutenir de nouveaux projets dans les territoires.

Vous êtes une association de terrain ? Identifiez des initiatives, en métropole et en Outre-mer, susceptibles de répondre aux objectifs du programme, à travers la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.

Le programme : cinq domaines d'intervention

Les zones humides

Les rivières, estuaires, zones côtières, mangroves jouent un rôle d'éponges en cas de crues, de réservoirs lors des périodes de sécheresse, de filtres en épurant les eaux polluées.
Ce sont de réels amortisseurs climatiques qui protègent contre les crues et les canicules estivales. Ils jouent un rôle important dans le stockage de carbone, ce qui atténue les changements climatiques.

La transition des espaces forestiers et agricoles

Même si les changements climatiques n'ont pas que des effets négatifs, de nombreuses forêts et cultures ne seront plus adaptées au climat annoncé dès le milieu du siècle.
Cela occasionnera de profondes mutations qui doivent être anticipées. Il faut aussi renforcer le stockage du carbone atmosphérique par les sols.

Les continuités écologiques

La faune et la flore sauvages ont besoin d'espaces de taille suffisante pour se reproduire, se nourrir, s'abriter. Il faut pour cela rétablir les continuités entre les espaces naturels
Cette nécessité est encore renforcée par les changements climatiques qui entraîneront des déplacements d'espèces vers le nord.

La biodiversité en ville

L'extension urbaine, le réchauffement climatique, la nécessité de préserver la biodiversité exigent la constitution au cœur des villes, de nouvelles infrastructures vertes, permettant de répondre au besoin de nature des citadins (îlots de chaleur, désimperméabilisation des sols, régulation hydrique…) voire aux besoins alimentaires (agriculture urbaine) ainsi qu'à la nécessité de maintenir la diversité biologique.

Écosystèmes marins et côtiers

Les milieux marins sont caractérisés par une concentration d'usages multiples liés à la mer, source de pressions sur la biodiversité, qui sont renforcés par le changement climatique.
Or, l'océan joue un rôle primordial dans l'atténuation de ce phénomène, de par sa capacité d'absorption et de stockage de CO_2.
Devant l'incertitude à moyen terme des conséquences du changement climatique sur les petits

fonds côtiers, des techniques de génie écologique sont en mesure d'agir en faveur de l'amélioration de la résilience de la biodiversité marine de ces écosystèmes.

*** *CDC Biodiversité***

CDC Biodiversité est le fruit d'une réflexion menée avec Laurent Piermont, alors Président de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts. Notre objectif était de créer un outil qui permette d'agir pour la biodiversité, en identifiant et en développant des leviers économiques (réglementaires, volontaires…) pour financer la préservation et la restauration de la nature. CDC Biodiversité est une filiale à 100% de la Caisse des Dépôts, qui a l'ensemble des moyens lui permettant d'agir pour cet objectif.

Source : France Nature Environnement, 15 juin 2018

Raffinerie de La Mède vs plan contre la déforestation importée : KO « Total » de l'environnement

Alors que le gouvernement promet depuis l'été dernier un grand plan de lutte contre la déforestation importée, il vient d'autoriser l'exploitation d'une raffinerie Total qui importera, dès cet été, un demi-million de tonnes d'huile de palme destinée à alimenter ses pompes à essence. France Nature Environnement dénonce un non-sens total d'un point de vue social, économique et environnemental ; et estime qu'à La Mède comme ailleurs, il est grand temps de stopper l'importation d'huile de palme issue de la déforestation.

La déforestation importée, un fléau grandissant

L'aggravation de la pression sur les forêts tropicales et du déficit commercial de la France sont une réalité qu'il faut prendre à bras le corps. Les statistiques de la FAO sont édifiantes : de 10 millions de dollars en 1970, les importations françaises d'huile de palme sont passées à 60 millions en 2000, pour atteindre plus de 500 millions de dollars en 2013. Septième plus gros importateur mondial d'huile de palme, la France en a importé 900 000 tonnes en 2017 et est loin d'être le seul pays à connaître cette explosion. Face au fléau de la déforestation, les constats scientifiques et les chiffres alarmants s'accumulent depuis plusieurs décennies. Les causes sont connues, un faisceau de solutions également, et des déclarations d'intention nationales ou internationales paraissent régulièrement. Malgré cela, les grands massifs forestiers tropicaux, les plus touchés par la déforestation, continuent de disparaître sous la pression de l'extension des surfaces agricoles, responsable de 73% de la déforestation.

Opposer les emplois à l'environnement n'a que trop duré : des alternatives existent

Le gouvernement a expliqué avoir hérité de ce dossier de reconversion de la raffinerie Total de La Mède, sans pouvoir réellement agir et en ayant le souci du maintien de l'emploi. Mais alors que le Parlement européen a voté l'interdiction de l'huile de palme dans les carburants en 2021, quelle pérennité pour ce projet ? Il existe pourtant des alternatives à l'importation massive d'huile de palme, comme la valorisation locale des huiles alimentaires usagées, dont le rapport bénéfices-impacts environnementaux est nettement plus favorable. Cela créerait même des emplois au-delà du seul site de Total à La Mède, ce que ne permettra pas l'utilisation d'huile de palme importée. L'analyse des perspectives, y compris pour la sauvegarde de l'emploi, doit être entièrement revue à l'aune du vote des parlementaires européens, afin d'élaborer un projet pour le site de La Mède qui soit en mesure de perdurer après 2021.

Pour **Gilles Marcel, Président de France Nature Environnement PACA**, *« cette autorisation de production de biocarburant va à l'encontre de la transition énergétique qui passe notamment par : moins de transport routier, la mobilité active et les transports collectifs. L'actuel projet de la Mède n'est résolument pas tourné vers l'avenir ».*

Une Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée qui tarde à arriver

Pour que la consommation des Français ne provoque plus de déforestation à l'autre bout du monde, le gouvernement s'était engagé à publier, d'ici mars 2018, une Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI). Cette stratégie doit couvrir de nombreux produits que nous consommons directement (cacao, café) ou indirectement (soja et maïs, pour nourrir le bétail dont nous consommons la viande, le lait ou les œufs). Présente dans une multitude de produits de consommation courante et facteur important de déforestation, l'huile de palme en fait évidemment partie.

Mais le processus patine. Les consultations préalables avec les parties prenantes ont été reportées puis finalement jugées superflues, la Stratégie Nationale fait toujours l'objet de discussions entre plusieurs ministères, influençant son niveau d'ambition. Rappelons qu'un projet de taxe sur l'huile de palme avait été abandonné en 2013 suite aux menaces de rétorsion commerciale des gouvernements indonésien et de malaisien, et que les importations de soja et de produits bovins, notamment du Brésil, sont au cœur des discussions sur le projet d'accord de libre-échange UE-Mercosur...

Il y a pourtant urgence à agir. En diminuant les importations pour, à terme, stopper les flux de produits qui causent la déforestation et aggravent le changement climatique, en garantissant la traçabilité des produits concernés et l'information des consommateurs, en supprimant les taux d'incorporation d'agrocarburants, en rééquilibrant la fiscalité qui permet encore à l'huile de palme d'être deux fois moins taxée que toutes les autres huiles végétales, en interrogeant notre modèle alimentaire et notre consommation de viande… La plupart de ces propositions ne sont pas nouvelles, le gouvernement en dispose depuis la publication en décembre 2016 d'un rapport officiel qu'il a lui-même commandité. Et au-delà de ces solutions, c'est plus globalement nos modes de consommations et de déplacement qu'il est nécessaire de repenser pour une transition écologique et énergétique.

Pour **Julie Marsaud, coordinatrice du réseau Forêt de France Nature Environnement**, *« la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée doit stopper ce qui constitue un véritable hold-up mortifère pour notre planète avec 7 millions d'hectares de forêts détruits chaque année. Elle doit également déboucher sur un cadre et un cap pour la France, ses citoyens, les acteurs économiques et les salariés engagés dans cette filière. Elle ne peut se faire au coup par coup comme ce fut le cas à la Mède ».*

Prochaine étape : les négociations, prévues cette semaine à Bruxelles, sur l'objectif acté par le Parlement européen d'une interdiction de l'huile de palme dans les carburants dans 3 ans. Espérons que la France soutiendra cet objectif ; et que le gouvernement proposera enfin, à l'échelle nationale, une véritable Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée.

Co-signataires : France Nature Environnement et France Nature Environnement PACA

Source : France Nature Environnement, 12 juin 2018

Rejoignez-nous

Rejoignez-nous

Bulletin d'adhésion

L'adhésion annuelle vous donne accès à tous les services de l'association.

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Adhésion annuelle : 20 €
Adhésion moins de 18 ans et personnes aux minima sociaux : 2 €
Adhésion de soutien à l'association (montant libre)

Montant total d'adhésion ……€

Chèque à libeller à l'ordre de
France Nature Environnement Seine-et-Marne

Date :

Signature :

A retourner à
France Nature Environnement Seine-et-Marne
Maison forestière de Bréviande (RD 346)
77240 VERT-SAINT-DENIS

Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Contactez-nous

Par mail : fne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Maison forestière de Bréviande (RD 346)

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

Notre Blog

Notre page Facebook